

Collège
Lycée des Métiers
Enseignement Supérieur
Pôle Apprentissage
Internat



CONDITIONS FINANCIERES 2024/2025

Apprentissage CAP – BAC - BTS	RESTAURATION	INTERNAT + P-Déj
	8 € /repas (midi ou soir)	2000.00 € /an (Petit Déj. + hébergement)

1/ La Formation

La formation est gratuite pour l'apprenti, elle est financée par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

Un opérateur de compétences (OPCO) est un organisme agréé par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner la formation professionnelle en finançant l'apprentissage des salariés.

C'est donc les entreprises qui financent la formation selon les niveaux de prise en charge fixé par leur OPCO.

2/ La restauration :

Le paiement se fait au moyen de la carte scolaire ou badge dématérialisé Ecole directe.

La carte doit être créditée au préalable par la famille ou l'apprenti.

En cas de crédit épuisé, une facture sera établie en fin de période.

Vous pouvez consulter le solde de votre carte scolaire sur le porte-monnaie Self dans l'espace Ecole directe.

3/ Logement :

Il est possible d'occuper une chambre à l'internat de l'établissement à condition d'avoir fait une demande au préalable auprès du service comptabilité par mail à l'adresse suivante s.alba@delasallecastres.fr ou par téléphone au 05 63 72 65 21.

Des chambres sont disponibles sur le temps de formation en UFA conformément au planning d'alternance de la formation suivie par l'apprenti.

L'internat n'est pas accessible sur le temps des congés scolaires définies par le calendrier de l'académie de Toulouse.

4/ Les aides financières financé par l'OPCO :

Aide à la restauration (3 € maximum par repas pris au self de l'Etablissement)

Aide à l'hébergement (6 € maximum par nuit)

Aide au financement du premier équipement professionnel (0 < 500 € aide déterminée par les branches professionnelles)

Aide au permis de conduire de 500 € aux apprentis pour le passage du permis B.

La carte jeune Région Occitanie ou la carte étudiant.